



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ac-nantes.fr**

## Les assistants d'éducation

Les assistants d'éducation sont des contractuels de droit public recrutés :

- soit dans la fonction d'assistant d'éducation (A.E.D)
- soit dans la fonction d'assistant pédagogique (A.P)

### Pour quelles missions

---

Les missions des assistants d'éducation sont distinctes de la mission d'enseignement et ne peuvent s'y substituer. Elles sont précisées dans le contrat.

Les assistants d'éducation exercent des fonctions d'assistance à l'équipe pédagogique et peuvent, sous la direction des autorités chargées de l'organisation du service, se voir charger des missions suivantes

- surveillance et encadrement des élèves pendant tout le temps scolaire
- encadrement des sorties scolaires
- animation de la bibliothèque - centre de documentation
- accès aux nouvelles technologies
- aide à l'étude et aux devoirs
- aide à l'animation des élèves internes hors temps scolaire
- aide à l'encadrement et à l'animation des activités culturelles, artistiques et sportives
- appui au personnel enseignant pour le soutien et l'accompagnement pédagogique aux élèves en difficulté (pour les assistants pédagogiques)
- participation au dispositif "Ecole ouverte"

M.A.J. le 26/10/2016

### Dans cette rubrique

---

- [Conditions d'emploi](#)
- [Vos questions](#)

### Nous écrire

---

[Annuaire du service mutualisateur de la paie des assistants d'éducation](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37